

Délibération n°7BIS	Conseil Municipal du 27 juin 2016
Direction des Services Techniques	Domaine de compétence : Assainissement
Objet : Réduction des fuites dans les réseaux d'eaux potables.	
Rapporteur : Monsieur Lucien BONVOISIN	
Synthèse de la délibération :	Réduction des fuites dans les réseaux d'eaux potables. Participation financière de l'Agence de l'eau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de son Xème Programme Pluri annuel d'intervention 2013-2018, l'Agence de l'eau Artois Picardie peut participer financièrement aux actions relatives à une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau des milieux aquatiques, à l'amélioration des ressources en eau, à la satisfaction des besoins et à la protection des milieux naturels en luttant contre la pollution ainsi qu'au développement de la connaissance des milieux naturels aquatiques.

Des travaux prenant en compte l'assainissement des eaux usées et pluviales, sont déjà inscrits au Plan Pluriannuel Concerté (PPC), établi conjointement entre la ville d'Étaples, le SIVOM de la région d'Étaples et l'Agence de l'eau.

Un appel à projet a été lancé par l'Agence de l'eau en matière de travaux liés à la réduction des fuites dans les réseaux d'eaux potables, s'inscrivant ainsi dans les orientations stratégiques du Xème Programme d'intervention en vue de lutter contre le gaspillage.

Conformément aux attentes de l'Agence, les opérations concernées doivent être inscrites au PPC, précédemment évoqué. Le montant des travaux liés aux reprises de branchements, de renouvellement plomb, et de remplacement de réseaux d'alimentation en eau potable a été estimé à 181 000 €HT.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une participation financière auprès de l'Agence de l'eau permettant de réaliser les travaux liés à la réduction des fuites dans les réseaux d'eaux potables.